



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 5 octobre 2018

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Régine BERTHELET-RANDON, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absentes excusées : Gertrude BARNIER a donné procuration à Nadine DONNEAUD, Marcelle BOISSIER a donné procuration à Marie-Hélène SOUPRE

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Décisions</b>
<u>Taxe d'aménagement : taux et exonérations</u>	9	0	0	Il est proposé de reconduire les tarifs et les exonérations afférant à la délibération n° 052-10-2015 (CM du 12 octobre 2015), valables 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et d'appliquer les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- taux d'aménagement de 5% sur l'ensemble du territoire communal,</li><li>- exonérations partielles :<ul style="list-style-type: none"><li>. dans la limite de 50% de leur surface, les habitations principales qui sont financées par un prêt à taux Zéro</li><li>. les locaux d'exploitation agricole intéressant la production agricole ou son activité annexe,</li><li>. les locaux à usage industriel et annexes,</li><li>. les commerces de détail de surface &lt; 400 m².</li></ul></li></ul> Le Conseil municipal <b>décide</b> à l'unanimité de maintenir les conditions actuelles qui s'appliquent sur la taxe d'aménagement, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de 3 ans.
<u>Travaux de voiries : plan d'actions</u>	9	0	0	Après consultation de la société SORODI de Dieulefit, le prestataire désigné dans le cadre d'une convention intercommunautaire (pour l'ensemble des communes ayant signé la convention), Madame le Maire présente une synthèse des voiries qui ont été examinées et pour lesquelles un devis de travaux a été établi (chemins du Fraysse, de la Gloutis, impasse Ruinel, rue des Fontelles). Le Conseil municipal <b>décide</b> à l'unanimité de prioriser le chemin du Fraysse pour un montant de travaux de 21 975,36 € TTC, à réaliser au plus tôt par SORODI.



## OBJET

### Travaux de voiries : plan d'actions (suite)

	Pour	Contre	Abst	Décisions
				<p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de solliciter le Département pour obtenir des subventions sur ces travaux.</p> <p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>cout global des travaux chiffrés</u> = 68 218,56 € TTC dont 27 762,96 € engagés</li><li>- <u>devis en cours</u> : rue de l'Eglise (rétrécissement de la voie) et rue de la Croix (traitement des eaux pluviales)</li></ul>
<u>Coussins berlinois : route de Chantemerle et rue de la Fontaine</u>	9	0	0	<p>Afin de ralentir la vitesse des véhicules entrant dans la commune par la route de Chantemerle ou par la rue de la Fontaine, il est proposé d'installer des « coussins berlinois ». L'installation route de Chantemerle en dehors de la « zone 30 » nécessite une signalisation complémentaire.</p> <p>Consultation et négociation auprès de 3 fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LEADER : 3 449,75 € TTC,</li><li>- ADEQUAT : 3 494,40 € TTC,</li><li>- DMC DIRECT : 3 519,60 € TTC,</li></ul> <p>Le Conseil municipal <b>décide</b> à l'unanimité de retenir LEADER pour la somme de 3 449,75 € TTC pour la fourniture de 2 paires de «coussins berlinois».</p>
<u>Travaux de réfection du grand appartement de la Mairie</u>	9	0	0	<p>Le grand appartement en location au-dessus de la mairie nécessite des travaux de rafraichissement : peinture sur les murs, plafonds et portes.</p> <p>Cinq entreprises ont été consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- FRED MITTICA (<i>Valréas</i>) : 6 061,75 € TTC</li><li>- BOREL &amp; Fils (<i>Valréas</i>) : 6 798,00 € TTC</li><li>- BLAY S. (<i>St Paul</i>) : 10 175,52 € TTC</li><li>- ALLIANCE Peintures (<i>St Paul</i>) : 8 685,90 € TTC</li><li>- CHEVALIER (<i>Valaurie</i>) : 9 996,37 € TTC</li></ul> <p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de retenir l'entreprise MITTICA pour la somme de 6 061.75 € TTC, <u>sous réserve</u> que les travaux soient terminés d'ici un mois.</p>
<u>Ordinateurs de l'école de RÉAUVILLE</u>	9	0	0	<p>Les 8 ordinateurs portables de l'école de Réauville ont été remplacés lundi 8 octobre par 7 IPAD.</p> <p>Les 8 ordinateurs, de faible capacité, peuvent servir pour de la bureautique et internet. Il faudra les reformater avant d'envisager de les vendre.</p> <p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de fixer le prix de vente de ces ordinateurs à 50 € l'unité.</p>



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Ancienne salle des fêtes : démolition du faux plafond</u>	9	0	0	<p>L'étude par les architectes ARMAND-COUTELIER sur la réhabilitation de la salle des fêtes a fait ressortir des contraintes techniques de consolidation du bâtiment trop onéreuses. Nous réorientons le projet plus modestement en ne réhaussant pas le bâtiment, ne créant qu'un logement et une nouvelle salle communale.</p> <p>Il est nécessaire de connaître l'état du toit et de sa charpente pour chiffrer précisément les travaux. Pour cela, le faux plafond doit être démolé dès que possible</p> <p>Trois entreprises ont été consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- MOULIN Frères (St Restitut) : 5 880 € TTC</li><li>- DIEF (Montjoyer) : 9 438 € TTC</li><li>- AB Maçonnerie (Réauville) : 5 733 € TTC</li></ul> <p>Le Conseil municipal <b>décide</b> de confier les travaux à la société AB Maçonnerie pour un montant TTC de 5 753 €.</p>
<u>Avis sur le PLU de ROUSSAS</u>	9	0	0	<p>La commune de ROUSSAS a arrêté son projet de révision du PLU de la commune, le 12 septembre 2018 et sollicite les communes limitrophes pour faire part de leurs éventuelles observations.</p> <p>Le Conseil municipal n'a pas observé d'incidences négatives pour la commune de Réauville et <b>donne un avis favorable</b> au projet de révision du PLU de ROUSSAS.</p>
<u>Virements de crédits</u>	9	0	0	<p>Le prélèvement à la source des impôts nécessite une nouvelle fonction dans nos logiciels MAGNUS de gestion du Personnel et de la comptabilité, avec des couts non prévus dans le Budget Primitif.</p> <p>FONCTIONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PASRAU abonnement mensuel + mise en service : 166 € TTC</li><li>- PASRAU formation : 167 € TTC</li></ul> <p>➔ 333 € pris dans la réserve de fonctionnement</p> <p>Le Conseil accepte les virements de crédits ci-dessus.</p>

La séance est levée à 19h25

ATTENTION : Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 12 novembre 2018** à 18h00,

  
Le Maire  
Marie-Hélène SOUPRE  
